



CAMPUS INITIATIVE GRANT

1. Purpose

The Section for Students supports the development of campus projects, programs, initiatives, and events that support the educational, networking, and training objectives of the Section and its members. The Section recognizes that student-run organizations (e.g., psychology student associations) or individual students often have ideas for initiatives or projects held at their college/university campus that would benefit from additional external funding. To that end, the Section has allocated two \$750 awards per year to outstanding project or activity initiatives from student-run groups or individual students.

2. Qualifying Initiatives

The purpose of the Campus Initiative Grant is to support events or programs that serve to enhance the educational experience in psychology of students on campus. Common examples include holding training seminars, talks or colloquia with an invited speaker, networking events, and psychology-related workshops, lectures, or panel discussions. In addition to single-events, longer-term projects or programs that serve to enhance students' experience may also be eligible as initiatives. For example, groups may apply for funds to support the start of a department-wide mentorship program for students.

3. Requirements

To be eligible to apply for this grant:

- 1) Applicants must be a current member of the Section for Students of the Canadian Psychological Association; for student-group applications, the individual applying for the award on behalf of the group must be a member of the Section for Students.
- 2) Initiatives must be related to the purposes and requirements as detailed in Sections (1) and (2); that is, related to the educational objectives of the Section and relevant for its members.
- 3) Proposed activities or initiatives must be held at the institution's campus.
- 4) Initiatives must have received departmental approval prior to being submitted. A letter from the Chair of the relevant department in support of this initiative or event must be submitted.

4. Instructions for Submission

Applicants are required to submit a grant proposal that outlines the initiative in a maximum *one- page document*. Documents that exceed this length will not be considered. Applications should be submitted to Marie-Pier Mazerolle, Administration & Finance Officer, at adfinance.cpastudentsection@gmail.com by **February 28th, 2025**.

Submitted grant proposals should be organized under these sections:

- 1) Purpose: Describe the project or initiative that is being proposed, and how it supports the objectives of the Section. Include the audience of the Section's membership (i.e., all students, specifically undergraduate or graduate students, or specific interests) that this project targets.
- 2) Implementation: Describe how the event or program will be carried out, including details of proposed dates and places, and persons involved.
- 3) Budget: Include a detailed budget of funds required to carry out the project or initiative, and how the award, if received, would be allocated to these items.
Indicate where expenses that are not covered by this award are coming from. Please use the attached Expense form.

5. Adjudication Process and Criteria

All received applications will be reviewed by two members of the Section for Students Executive, who will provide a weighted score and rank all applications. In the case of a tie or conflict of interest (e.g., an executive member has a personal relationship with the applicant or would directly benefit from the program being proposed), a third evaluator will be the final decision-maker. All decisions are final.

Proposals will be evaluated and ranked on their proposed benefit and value to members of their campus community, relevance to psychology education and/or its professional practice, the reach and scope of the event, and the feasibility of the proposed logistics and budget in implementing the program, event, or initiative.

All proposals will receive notice of the award results by **March 28th, 2025**. Award winners will be required to confirm that the proposed initiative is still feasible, noting any changes in budget or logistics. Substantial, unapproved changes in the project or initiative may result in the award being withdrawn. All funds must be used for the activity or project specified. After the completion of the event, a letter summarizing the outcomes of the activity is required to be submitted to the Section for Students Executive (adfinance.cpastudentsection@gmail.com) after which, the funds will be deposited to the students' account through direct deposit.

Campus initiatives should be directly related to extending the psychology education of students, and should also appeal, to the extent possible, to a diverse audience of students whose interests in psychology (professional and academic) may differ. Activities may be targeted towards undergraduate or graduate students, or both, or students with a particular interest in one area (e.g., industrial psychology). Importantly, successful proposals will promote student engagement in psychology and have specific learning outcomes that will enhance students' experience through participation. Activities and initiatives should be substantial; for example, events should be at least half-day in duration.

5) Evaluation Rubric

Value: directly enhances the learning experience of psychology students and is related to the Section's objectives. [5 points]

Logistics: demonstrates a responsible and realistic budget and implementation plan [5 points]

Reach: is likely to appeal to a diverse audience of students in psychology [3 points]

Novelty: awarded based on creativity in concept or delivery of project or event [2 point]

Total: [15 points]



Expenses

Canadian Psychological Association

ITEM/ACTIVITY	DESCRIPTION	COST	LINE TOTAL
TOTAL:			



BOURSE D'INITIATIVE DE CAMPUS

1. Objectif

La section étudiante encourage le développement de projets, programmes, initiatives et événements de campus qui soutiennent les objectifs d'apprentissage, de réseautage et de formation des membres de la section. La section reconnaît que les organisations étudiantes (ex. une association étudiante de psychologie) ou les étudiant-es ont souvent des idées d'initiatives et de projets qu'ils et elles tiennent sur leurs campus collégiaux/universitaires qui pourraient bénéficier de financement externe supplémentaire. Pour cette raison, la section offre deux prix de 750\$ par année à des activités ou projets exceptionnels dirigés par des étudiant-es ou une organisation étudiante.

2. Qualifications d'une initiative

L'objectif de la bourse d'initiative de campus est d'amener un support aux événements ou aux programmes ayant pour but d'améliorer l'expérience de vie de campus pour les étudiant-es en psychologie. Des exemples courants incluent la tenue de séminaires, de discussions, ou de colloques ayant des conférencier-ères invité-es, des événements de réseautage, des ateliers, conférences et panels de discussions en lien avec la psychologie. En plus des événements, les projets longs-termes et les programmes, ayant pour objectifs d'améliorer l'expérience étudiante, sont aussi éligibles comme initiatives. Par exemple, un groupe peut soumettre sa candidature pour avoir les fonds pour soutenir un programme départemental de mentorat pour les étudiant-es.

3. Exigences

Pour être éligible à cette bourse:

- 1) Les applicant-es doivent être membres de la section étudiante de la société canadienne de psychologie; pour les organisations étudiantes, la personne qui soumet la candidature pour le groupe doit être membre de la section étudiante.
- 2) Les initiatives doivent avoir les intentions et les exigences détaillées dans la section (1) et (2); voulant dire qu'elles doivent être en lien avec les objectifs d'apprentissage de la section et être pertinentes pour les membres.

- 3) Les initiatives et activités proposées doivent être tenues sur le campus de l'institution.
- 4) Les initiatives doivent avoir reçu l'approbation du département avant d'être éligibles. Une lettre du ou de la directeur·rice du département qui supporte l'initiative doit être envoyée.

6) **4. Instructions pour l'envoi de candidatures**

7)

Les applicant·es doivent soumettre une proposition de bourse qui présente l'initiative dans *un document d'une page* maximum. Les documents excédant cette longueur ne seront pas considérés. Les candidatures devraient être envoyées à Marie-Pier Mazerolle, responsable de l'administration et des finances, au adfinance.cpastudentsection@gmail.com avant le **28 février 2025**.

Les propositions de bourses devraient être organisées comme suit:

- 1) Objectif: Décrire le projet ou l'initiative proposés et comment celui-ci respecte les objectifs de la section. Inclure les membres visés (c.-à-d. tous les étudiant·es, les élèves de premier ou deuxième cycle, ceux qui ont un intérêt particulier) par le projet.
- 2) Mise en œuvre: Décrire comment l'événement ou le programme se déroulera en incluant les dates, lieux et personnes.
- 3) Budget: Inclure un budget détaillé des fonds nécessaires à la réalisation du projet ou de l'initiative et comment, si le prix est accordé, l'argent sera distribué dans celui-ci.

Indiquer les dépenses non couvertes par la bourse. S'il vous plaît, utilisez le document de dépense joint.

8) **5. Critères et processus de sélection**

Toutes les candidatures reçues seront évaluées par deux membres de l'exécutif de la section étudiante qui émettront une note pondérée et formeront un classement final des candidatures. Dans le cas d'une égalité ou d'un conflit d'intérêts (ex. un ou une membre de l'exécutif connaît personnellement un ou une applicant·e ou bénéficierait directement du programme proposé), un ou une troisième évaluateur·rice prendra la décision finale. Toutes les décisions seront finales.

Les propositions seront évaluées et classées sur la valeur et les avantages amenés par l'initiative à leur communauté de campus, sur la pertinence dans le milieu de la psychologie en éducation et/ou en pratique, sur la portée et l'ampleur de l'événement, et sur la faisabilité de la logistique et du budget proposé pour mettre en action ce programme, événement ou initiative.

Toutes les propositions seront mises au courant des résultats du prix le **28 mars 2025**. Les gagnant·es devront confirmer que l'initiative proposée est encore réalisable et devront prévenir de tous changements dans la logistique ou le budget initial. Des modifications substantielles non approuvées dans le projet ou l'initiative pourront résulter à un retrait du prix. Tous les fonds doivent être utilisés pour l'activité ou le projet. Après avoir complété l'événement, une lettre résumant les résultats de l'activité devra être envoyée aux responsables de la section étudiante (adfinance.cpastudentsection@gmail.com) après quoi, un transfert bancaire sera effectué aux personnes étudiantes.

Les initiatives de campus devraient avoir comme but d'élargir les connaissances en psychologie des étudiant·es et devraient plaire, du mieux possible, à une grande diversité d'étudiant·es ayant une grande variété d'intérêt en psychologie (professionnel et académique). Les activités peuvent viser les étudiant·es de premier et/ou de deuxième cycle, ou ceux ayant un intérêt pour un domaine particulier (ex. la psychologie industrielle). Les parties les plus importantes d'une bonne proposition sont de faire la promotion de l'engagement étudiant en psychologie et les apprentissages spécifiques qui amélioreront l'expérience étudiante par la participation. Les activités et les initiatives doivent avoir une certaine ampleur: par exemple, un événement doit avoir une durée d'au moins une demi-journée.

9) Rubrique d'évaluation

Importance: améliore directement l'expérience d'apprentissage en psychologie pour les étudiant·es et est lié aux objectifs de la section [5 points]

Logistiques: présente un budget et un plan de mise en oeuvre responsable et réaliste [5 points]

Portée: saura plaire à un public divers d'étudiant·es en psychologie [3 points]

Innovation: démontre une créativité dans son concept ou son exécution du projet ou de l'événement [2 point]

TOTAL: